



RÈGLEMENT CONCOURS « PITCH TON CV »

Objet

Article 1. Le présent règlement intérieur a pour objet, la définition des règles du concours organisé par le cabinet Empower Talents and Careers, ci-après dénommé « Pitch ton CV ».

Article 2. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants du concours « Pitch ton CV ».

- Il s'applique à toutes les parties prenantes du concours.
- Il définit le cadre d'organisation du concours « Pitch ton CV ».
- Il définit les conditions de participants et le cadre disciplinaire du concours.

Présentation du Concours « Pitch ton CV »

Article 3. EMPOWER Talents and Careers lance le concours "Pitch ton CV" en Côte d'Ivoire.

PITCHE TON CV est un concours permettant aux demandeurs d'emploi et aux diplômés de présenter devant un jury leurs expériences, connaissances et compétences afin, à la clé de décrocher un emploi ou un stage.

"PITCH TON CV" a pour objectif de dynamiser le développement des entreprises et repérer les jeunes talents.

Il permet aux demandeurs d'emploi et aux diplômés de mettre en avant leurs compétences devant un jury de professionnels et d'experts, visant ainsi à décrocher un stage ou un emploi.

De plus, il offre aux entreprises une plateforme de promotion exceptionnelle pour leurs projets via des annonces publicitaires ciblées.

Cet événement stratégique s'inscrit dans la préparation du prestigieux FORUM DES STAGES, créant ainsi une synergie optimale pour l'emploi et l'innovation professionnelle.

Conditions de participation

Article 4. Le concours « Pitch ton CV » est ouvert et accessible aux étudiants actuels ou récents diplômés, ou jeunes professionnels entrant sur le marché du travail.



Peuvent également être des participants, les étudiants inscrits en formation initiale les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle déjà diplômés et souhaitant embrasser le monde professionnel.

Article 5. Ne sont éligibles à concourir que les candidats âgés de minimum 18 ans au moment de l'inscription.

Article 6. Ne sont éligibles au concours que les candidats résidents en Côte d'Ivoire et à la recherche d'un emploi.

N'est admise aucune forme de discrimination et d'intimidation.

Soumission des Curriculum Vitae

Article 7. Les participants doivent fournir un curriculum vitae classique sous format PDF, imprimable.

Article 8. Les participants doivent aussi créer une vidéo courte d'une durée de deux (2) minutes maximums, pour présenter leur curriculum vitae.

Article 9. Le curriculum vitae doit inclure des informations telles que les expériences professionnelles (si existantes), l'éducation, les compétences, les réalisations, les activités bénévoles.

Article 10. La vidéo et le Curriculum Vitae doivent contenir des détails clés tels que : les expériences professionnelles, le parcours éducatif, les compétences, les réalisations, ainsi que les engagements bénévoles, entre autres.

Article 11. Les participants doivent présenter leur Curriculum Vitae de manière claire, convaincante et cohérente lors du pitch et doivent prendre en compte les indications et conseils mentionnés ci-dessous.

Informations complémentaires - Présentation du Curriculum Vitae

Format

Article 12. Les participants sont encouragés à présenter leur curriculum vitae de manière innovante ou créative, en mettant en valeur leurs compétences et leurs expériences de manière unique.

Indications et conseils



Article 13. Le curriculum vitae présenté doit être adapté à l'objectif du concours, afin de se démarquer auprès d'employeurs potentiels pour décrocher un stage.

Article 14. Les participants doivent respecter toutes les règles et directives du concours, telles que les délais de soumission, le format de présentation.

Article 15. Les participants doivent soumettre leur propre curriculum vitae et éviter toute forme de plagiat ou de copie d'autres travaux.

Article 16. Les participants sont encouragés à mettre en avant leurs réalisations et l'impact de leurs expériences professionnelles et éducatives dans leur curriculum vitae.

Article 17. Les participants doivent démontrer leur potentiel de développement professionnel et leur motivation à poursuivre leur carrière dans leur domaine d'intérêt.

Composition du Jury

Article 18. Le jury sera constitué de manière pertinente par des professionnels de renom pouvant évaluer le potentiel technique et le potentiel comportemental de chaque candidat :

- Décideurs ;
- Opérationnels métiers ;
- DRH et autres directions connexes ;
- Expert en entrepreneuriat.

Impartialité et confidentialité

Article 19. Le processus de sélection sera transparent et les informations soumises par les participants sont traitées de manière confidentielle.

Article 20. Une première sélection sera faite après visionnage des CV vidéo avant de désigner les participants à la finale, de manière impartiale.

Critères de notation

Article 21. Les candidats seront notés selon les critères suivants :



1- Clarté et cohérence La présentation est-elle structurée de manière logique et facile à suivre ? Les informations présentées sont-elles claires et compréhensibles ?
2- Pertinence des informations Les expériences professionnelles, les compétences et les réalisations présentées sont-elles pertinentes par rapport au poste ou à l'objectif de carrière du candidat ? Les informations sélectionnées mettent-elles en valeur les forces de manière efficace ?
3- Originalité et créativité Le candidat a-t-il présenté son curriculum vitae de manière innovante ou créative ? Les idées ou les approches présentées sont-elles uniques ou différenciées ?
4- Impact et engagement La présentation capte-t-elle l'attention de l'audience et maintient-elle son intérêt tout au long du pitch ? Le candidat communique-t-il son enthousiasme et son engagement pour ses expériences et ses objectifs professionnels ?
5- Compétences de présentation Le candidat communique-t-il de manière claire et convaincante ? La voix, le langage corporel et le ton utilisés renforcent-ils l'impact de la présentation ?
6- Réponses aux questions Le candidat répond-il de manière convaincante et pertinente aux questions posées par le jury ou l'audience ?
7- Perspective et objectifs professionnels Le candidat présente-t-il une vision claire de ses objectifs professionnels et de la manière dont son curriculum vitae actuel le soutient ? Les aspirations professionnelles du candidat sont-elles réalistes et bien articulées ?

Résultats

Article 22. Les résultats seront annoncés sur les canaux de communication du Forum des stages comprenant la presse écrite, la radio, la télévision et les réseaux sociaux.

Récompenses

Article 23. Les récompenses principales seront des opportunités de stage ou d'emploi au sein des entreprises partenaires.

Article 24. Des lots/surprises seront également distribués.

Confidentialité & Données personnelles des candidats

Article 25. Les données personnelles des participants collectées lors de l'inscription et de la participation au concours "PITCHE TON CV" sont strictement confidentielles. Elles



seront utilisées exclusivement pour les besoins du concours et la communication avec les participants.

Article 26. Seuls les membres autorisés de l'équipe d'organisation et les membres du jury auront accès aux données personnelles des participants.

Article 26. Des mesures de sécurité appropriées seront mises en place pour protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Article 27. Conformément à la législation en vigueur, les participants ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les rectifier ou de demander leur suppression.

Droits des participants

Article 28. Les participants conservent les droits de propriété intellectuelle sur les contenus (CV, vidéos de présentation, etc.) qu'ils soumettent dans le cadre du concours.

Licence d'utilisation

Article 29. En soumettant leur candidature, les participants accordent au Cabinet EMPOWER une licence non exclusive, gratuite et mondiale pour utiliser, reproduire, distribuer et communiquer au public leurs contenus dans le cadre de la promotion du concours et des événements associés.

Attribution

Article 29. Toute utilisation des contenus soumis par les participants se fera avec mention de leur nom et, le cas échéant, de leur établissement scolaire ou universitaire.

Inventions et Innovations

Article 30. Si, dans le cadre de leur participation, les candidats développent des idées ou concepts innovants, ils en conservent les droits. Toutefois, le Cabinet EMPOWER pourra bénéficier de ces innovations, sans aucune restriction.

Garanties

Article 31. Les participants garantissent que les contenus soumis sont originaux et ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Ils s'engagent à indemniser le Cabinet EMPOWER en cas de réclamation ou de litige liés à la propriété intellectuelle des contenus soumis.